

Réclamer une hausse des salaires, surréaliste ?

L'évolution de notre salaire annuel moyen est inférieure à celle du salaire national moyen.

Entre 2011 et 2015, les salaires des employés en France ont évolué de 6,42% tandis que ceux des agents niveau 1 à 4 de nos organismes ont évolué seulement de 4,12%.

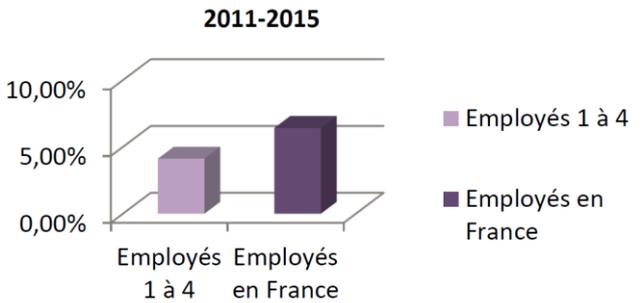
On nous dit vouloir reconnaître nos compétences.

- **Aujourd'hui la valorisation d'un agent Niveau 3 est le smic + 102,72 €**
- **En 1993, la valorisation d'un agent niveau 3 était le smic + 277,71 €.**

Si nous avons gardé en 2018 le même écart qu'en 1993, un agent niveau 3 sans expérience et sans point de compétence percevrait un salaire mensuel brut **de 1 757,98 € (contre 1 583.03 € aujourd'hui)**.
Un agent niveau 3 avec 20 ans d'ancienneté (soit 40 points d'expérience) et ayant bénéficié de 7 points de compétence tous les trois ans (soit 42 points) percevrait un salaire mensuel brut **de 2 374.23 € (contre 2 176,99 € aujourd'hui)**.

Poussons plus loin le raisonnement :

Ce différentiel se traduit concrètement par une perte de rémunération d'environ 50 000 € sur 25 ans pour un salarié sans expérience, niveau 3 embauché en 2013.



Avec ce résultat édifiant, vous pouvez mesurer à quel point nos directions, toujours plus exigeantes, reconnaissent nos compétences et qualifications !!!

En 2017, le cadrage national de 1,70% de RMPP (rémunération moyenne par personnel en place) a permis l'augmentation de 0,5% au 1er mai de la valeur du point ainsi que l'octroi de 35% de mesures salariales individuelles (29% de points de compétence et 6% de promotions).

En 2018, une lettre de cadrage du ministère fixe la RMPP à 1,5%. D'après notre chère UCANSS, une fois que l'on a repris les effets reports de l'année dernière, il ne reste que le minimum nécessaire pour maintenir le même niveau de mesures individuelles.

Décision est donc prise de ne pas augmenter la valeur du point ou d'envisager une augmentation sous quelque forme que ce soit.

Forte de ces constats, la CGT a démontré que ses propositions sont loin d'être surréalistes lors de la RPN salaire du 19 juin et a porté les revendications suivantes :

- 👍 La valeur du point à 10 €.
- 👍 Le salaire d'embauche à 2 000 € brut (ceci correspond à l'évolution positive de l'écart entre le SMIC et le salaire d'entrée dans la sécu).
- 👍 La transformation de la prime d'intéressement en un demi-mois de salaire socialisé pérenne.
- 👍 Une classification qui permette un vrai déroulement de carrière...

La CGT vous invite à faire grève* le jeudi 28 JUIN 2018 et rejoindre les rassemblements :

11h30 à St-Nazaire devant l'ancienne agence EDF (Avenue de la république)

Maison des syndicats à Nantes à 18h

*** 55 minutes, Demi-journée, Journée**